

FidéliTim – Modalités de l'offre de la Carte de crédit Tim

Entrée en vigueur : 31 mai, 2023

Dernière révision : 31 mai, 2023

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT. VOUS NE POUVEZ PARTICIPER À CETTE OFFRE QUE SI VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LÉGALEMENT LIÉ PAR SES MODALITÉS ET DE VOUS Y CONFORMER.

1. Modalités de l'offre

Les présentes modalités (les « **Modalités de l'offre de la Carte de crédit Tim** ») régissent l'offre suivante, à laquelle peuvent participer les participants admissibles au programme FidéliTim (« **FidéliTim** ») (l'« **Offre de la Carte de crédit Tim** »). Les présentes constituent un contrat juridique exécutoire entre vous et Groupe TDL Corporation, y compris la marque TIM HORTONS® (collectivement, « **TDL** »).

En plus des présentes, votre participation à l'Offre de la Carte de crédit Tim est assujettie : (i) aux modalités actuelles de FidéliTim (les « **Modalités de FidéliTim** »; consultez le <https://www.timhortons.ca/fidelitim-modalites-conditions>) et à toute modalité supplémentaire applicable (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim); (ii) aux modalités des services financiers de Tim Hortons (les « **Services de Finances Tim** ») (les « **Modalités de Finances Tim** »; consultez le <https://www.financestim.ca/mentions-legales>), et à toute modalité supplémentaire applicable des services financiers (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim), y compris toute convention de titulaire de carte et/ou de compte applicable régissant vos produits de Finances Tim (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim) entre vous et Neo Financial Technologies Inc. (« **Neo** ») et/ou tout autre fournisseur applicable des Services de Finances Tim (une « **Convention de titulaire de carte ou de compte** »).

Les présentes sont des modalités propres à une offre (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim) qui s'appliquent à l'Offre de la Carte de crédit Tim. L'Offre de la Carte de crédit Tim est une offre de points (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim).

En cas de conflit ou d'incompatibilité entre (i) une disposition des présentes et les Modalités de FidéliTim, les modalités supplémentaires (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim), les Modalités de Finances Tim et/ou les modalités supplémentaires de Tim Hortons (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim), les présentes prévaudront; ou (ii) une disposition des présentes et votre Convention de titulaire de carte ou de compte applicable et/ou toute autre modalité de Neo (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim), les modalités de votre Convention de titulaire de carte ou de compte applicable prévaudront, à moins que TDL (définie ci-dessus) n'en décide autrement (par exemple, en envoyant un message à l'adresse courriel, ou à d'autres coordonnées que nous possédons, à notre discrétion, associée à votre produit de Finances Tim et/ou à votre compte FidéliTim) en faisant explicitement référence aux dispositions qui sont en conflit ou incompatibles et à sa décision concernant la résolution de ce conflit ou de cette incompatibilité, laquelle décision est définitive et contraignante à votre égard. En cas de divergence ou d'incohérence entre la version anglaise des présentes et des divulgations ou d'autres énoncés contenus dans le matériel relatif à l'Offre de Carte de crédit Tim ou aux Services de Finances Tim, dont le site Web de Tim Hortons, l'appli ou la version française des présentes, et/ou dans la publicité aux lieux de vente, à la télévision, écrite ou en ligne, les modalités de la version anglaise des présentes prévalent, régissent et ont préséance, dans toute la mesure permise par la loi.

2. Admissibilité

Pour participer à l'Offre de la Carte de crédit Tim, vous devez : (i) être un résident du Canada; (ii) avoir atteint l'âge légal de la majorité dans votre province ou territoire de résidence; (iii) avoir un compte FidéliTim (un « **Compte FidéliTim** ») en tant que participant inscrit (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim); (iv) avoir un produit de Finances Tim admissible (défini ci-dessous) (il demeure entendu que votre utilisation d'un produit de Finances Tim admissible sera automatiquement liée à votre Compte FidéliTim utilisé pour la demande du produit de Finances Tim admissible); (v) se conformer à toutes les modalités supplémentaires des services financiers applicables (y compris être en règle selon votre Convention de titulaire de carte ou de compte applicable, tel que ce terme est décrit dans votre Convention de titulaire de carte ou de compte applicable).

3. Offre de points

Période de l'offre

L'Offre de la Carte de crédit Tim entre en vigueur à la date indiquée ci-dessus, et elle doit automatiquement être renouvelée tous les trois (3) mois (chaque période étant une « **Période de renouvellement de l'offre** »), sauf si TDL y met fin, à sa discrétion exclusive et à tout moment, auquel cas l'Offre de la Carte de crédit Tim prend fin à la date de fin de la Période de renouvellement de l'offre en cours (une « **Période de l'offre** »).

Transactions admissibles

Durant la Période de l'offre, si vous (i) êtes admissible à participer à l'Offre de la Carte de crédit Tim; et (ii) que vous effectuez une transaction d'achat qui n'est pas une transaction exclue (définie ci-dessous) en utilisant votre produit de Finances Tim admissible dans un commerce qui accepte Mastercard, vous serez réputé avoir effectué une transaction admissible à l'Offre de la Carte de crédit Tim (une « **Transaction admissible** »).

Il demeure entendu que seuls les produits de Finances Tim suivants (chacun, un « **Produit de Finances Tim admissible** ») sont admissibles pour effectuer une Transaction admissible : (i) une Carte de crédit Tim (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim), autant la carte standard (une « **Carte de crédit Tim standard** ») que la carte avec garantie (une « **Carte de crédit Tim avec garantie** »); et/ou (ii) tout autre produit de Finances Tim désigné comme un Produit de Finances Tim admissible en lien avec cette Offre de Carte de crédit Tim le cas échéant (comme établi par TDL à sa discrétion exclusive).

Certaines transactions ne sont pas admissibles à l'Offre de la Carte de crédit Tim (chacune, une « **Transaction exclue** »). Il est entendu qu'une Transaction exclue ne peut pas être une Transaction admissible, en totalité ou en partie, le cas échéant. Les Transactions exclues sont décrites ci-dessous, dans l'**annexe A** des présentes.

Sans limiter le caractère général de ce qui précède, si vous retournez une Transaction admissible et qu'un remboursement est émis vers votre Produit de Finances Tim admissible, le solde de votre Compte FidéliTim sera réduit du nombre de points de l'offre accumulés avec cette Transaction admissible (comme établi par TDL à sa discrétion exclusive) et, le cas échéant, le solde de points de votre Compte FidéliTim pourrait devenir négatif.

Points de l'offre

En effectuant une Transaction admissible conformément aux présentes (comme établi par TDL à sa discrétion exclusive), vous êtes admissible à recevoir un (1) ou plusieurs points de l'offre (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim) dans votre Compte FidéliTim. Ces points de l'offre

sont assujettis, dès que vous les recevez dans votre Compte FidéliTim, à toutes les modalités applicables aux points (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim) énoncées dans les Modalités de FidéliTim, y compris les procédures applicables à l'échange de points conformément aux niveaux de récompenses applicables, aux exigences relatives aux transactions de récompenses, et à la valeur maximale des récompenses (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim).

Le nombre de points de l'offre que vous êtes admissible à recevoir en effectuant une Transaction admissible se base sur : (i) la catégorie de la Transaction admissible applicable (définie ci-dessous); (ii) le type de Produit de Finances Tim admissible utilisé pour effectuer la Transaction admissible; et (iii) le calcul des points de l'offre admissibles selon les règles d'arrondissement applicables, comme indiqué ci-dessous :

Catégorie de transaction	Produit de Finances Tim	Points de l'offre
Tim Hortons	Carte de crédit Tim standard	5 points de l'offre par 1 \$ dépensé
	Carte de crédit Tim avec garantie	2 points de l'offre par 1 \$ dépensé
Épicerie	Carte de crédit Tim standard	5 points de l'offre par 1 \$ dépensé
	Carte de crédit Tim avec garantie	2 points de l'offre par 1 \$ dépensé
Essence ou transport en commun	Carte de crédit Tim standard	5 points de l'offre par 1 \$ dépensé
	Carte de crédit Tim avec garantie	2 points de l'offre par 1 \$ dépensé
Autre	Carte de crédit Tim standard	1 point de l'offre par 2 \$ dépensé
	Carte de crédit Tim avec garantie	1 point de l'offre par 4 \$ dépensé

Les points de l'offre obtenus dans le cadre d'une Transaction admissible seront automatiquement ajoutés à votre Compte FidéliTim approximativement dans les deux (2) jours ouvrables suivant la Transaction admissible.

Catégories de transaction

Les points de l'offre pouvant être reçus dans le cadre d'une Transaction admissible doivent être catégorisés selon : (i) la catégorie de transaction de la Transaction admissible applicable (chacune, une « **Catégorie de transaction** »); et (ii) si la Transaction admissible dépasse ou non votre limite annuelle des catégories applicables (définie ci-dessous), comme indiqué ci-dessous. Les Transactions admissibles qui peuvent être qualifiées de transactions d'épicerie, d'essence ou de transport en commun, ou d'autres transactions (tels que ces termes sont définis ci-dessous), seront déterminées conformément à la classification des commerçants de Mastercard et aux codes de catégorie de commerçant correspondants de Mastercard (chacun, un « **Code de catégorie de commerçant** »), comme indiqué ci-dessous.

Si la valeur totale combinée des transactions Tim Hortons, des transactions d'épicerie et des transactions d'essence ou de transport en commun (tel que chaque terme est défini ci-dessous) effectuées à l'aide d'un Produit de Finances Tim admissible au cours d'une année (définie ci-dessous) dépasse 20 000 \$ CA (la « **Limite annuelle des catégories applicables** »), la valeur de toute Transaction admissible effectuée au cours de cette année et dépassant la Limite annuelle des catégories applicables ne sera pas admissible en tant que transaction Tim Hortons, transaction d'épicerie et/ou transaction d'essence ou de transport en commun (tel que chaque terme est défini ci-dessous); elle ne sera admissible qu'à titre d'autre transaction (définie ci-dessous) et sera assujettie aux modalités ci-dessous. Une « **année** » est définie comme une période d'une année civile commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre (quelle que soit la date à laquelle un Produit de Finances Tim admissible est activé pour la première fois).

La valeur totale d'une transaction payée dans une devise autre que le dollar canadien sera convertie en dollars canadiens conformément aux modalités de conversion des devises indiquées dans votre Convention de titulaire de carte ou de compte applicable.

- a) **Tim Hortons** : Une Transaction admissible dans un restaurant Tim Hortons participant au Canada, effectuée : (i) en restaurant, (ii) au service au volant, ou (iii) via l'appli Tim Hortons (l'« **Appli** »), en utilisant la fonction de commandes mobiles ou la Livraison Tim sur l'Appli avec votre Carte de crédit Tim comme mode de paiement privilégié (une « **Transaction Tim Hortons** »).

Pour être admissible, une transaction effectuée dans un restaurant Tim Hortons participant au Canada doit être identifiée par TDL (à sa discrétion exclusive sur la base de ses dossiers officiels) en tant que Transaction Tim Hortons. Les Transactions admissibles d'achats chez Tim Hortons effectuées : (a) en utilisant des services ou des plateformes tiers de livraison ou de cueillette; (b) à l'extérieur du Canada; et/ou (c) qui dépassent la Limite annuelle des catégories applicables ne sont pas des Transactions Tim Hortons admissibles. Elles sont toutefois admissibles en tant qu'autres transactions (définies ci-dessous). En effectuant une Transaction Tim Hortons admissible, vous êtes admissible à recevoir : (i) un (1) ou plusieurs points de l'offre dans votre Compte FidéliTim, comme indiqué dans le tableau ci-dessus; et (ii) le nombre applicable de points pour la transaction d'achat admissible (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim) si la transaction est admissible en tant que transaction d'achat admissible (comme indiqué dans les Modalités de FidéliTim).

- b) **Épicerie** : Une Transaction admissible effectuée dans une épicerie admissible au Canada (une « **Transaction d'épicerie** »). Pour être admissible, une épicerie doit avoir le Code de catégorie de commerçant 5411 (épiceries, supermarchés).

Nonobstant ce qui précède, les Transactions admissibles effectuées : (a) chez Walmart ou Costco (y compris les transactions en magasin et en ligne); (b) à l'extérieur du Canada; et/ou (c) qui dépassent la Limite annuelle des catégories applicables ne sont pas admissibles en tant que Transactions d'épicerie, peu importe la catégorie des produits ou services achetés. Elles sont toutefois admissibles en tant qu'autres transactions (définies ci-dessous). En effectuant une Transaction d'épicerie admissible, vous êtes admissible à recevoir un (1) ou plusieurs points de l'offre dans votre Compte FidéliTim, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

- c) **Essence ou transport en commun** : Une Transaction admissible effectuée auprès d'un commerçant admissible vendant de l'essence, ou proposant des services de recharge de véhicules électriques ou de transport en commun au Canada (une « **Transaction d'essence ou de transport en commun** »). Pour être admissible, un commerçant vendant de l'essence doit avoir le Code de catégorie de commerçant 5542 (distributeur d'essence automatisé) ou 5541 (stations-service avec ou sans services auxiliaires). Pour être admissible, un commerçant proposant des services de recharge de véhicules électriques doit avoir le Code de catégorie de commerçant 5552 (recharge de véhicules électriques). Pour être admissible, un commerçant proposant des services de transports en commun doit avoir le Code de catégorie de commerçant 4121 (taxis et limousines), 4111 (transport local et en banlieue de passagers, incluant les traversiers) ou 4789 (services de transports non classés).

Nonobstant ce qui précède, les Transactions admissibles effectuées : (a) chez Costco (y compris les transactions d'essence et toute autre transaction en magasin et en ligne); (b) à l'extérieur du Canada; et/ou (c) qui dépassent la Limite annuelle des catégories applicables ne sont pas admissibles en tant que Transactions d'essence ou de transport en commun, peu importe la catégorie des produits ou services achetés. Elles sont toutefois admissibles en tant qu'autres transactions (définies ci-dessous). En effectuant une Transaction d'essence ou de transport en commun admissible, vous êtes admissible à recevoir un (1) ou plusieurs points de l'offre dans votre Compte FidéliTim, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

- d) **Autres** : Une Transaction admissible effectuée chez un commerçant et qui n'est pas admissible en tant que Transaction Tim Hortons, Transaction d'épicerie ou Transaction d'essence ou de transport en commun (il demeure entendu qu'une Transaction Tim Hortons, une Transaction d'épicerie ou une Transaction d'essence ou de transport en commun admissible doit être classée uniquement dans la Catégorie de transaction applicable, comme indiqué ci-dessus) (une « **Autre transaction** »). Il demeure entendu qu'une Transaction admissible effectuée chez un commerçant à l'extérieur du Canada et/ou qui dépasse La limite annuelle des catégories applicables est une Autre transaction admissible. En effectuant une Autre transaction admissible, vous êtes admissible à recevoir un (1) ou plusieurs points de l'offre dans votre Compte FidéliTim, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Il demeure entendu qu'une Transaction admissible effectuée pour acheter des produits ou services Tim Hortons, d'épicerie, d'essence et/ou de transport en commun chez un commerçant qui n'est pas un restaurant Tim Hortons, une épicerie admissible, ni un commerçant qui vend de l'essence et/ou des services de transport en commun admissible (le cas échéant), comme établi ci-dessus et (selon le cas) conformément à la classification des commerçants de Mastercard et aux Codes de catégorie de commerçant correspondants, ne sera pas considérée comme une Transaction Tim Hortons, une Transaction d'épicerie ou une Transaction d'essence ou de transport en commun. Si vous effectuez une Transaction admissible pour acheter des produits ou services Tim Hortons, d'épicerie, d'essence et/ou de transport en commun chez un commerçant non admissible à ces Catégories de transaction (comme établi ci-dessus), mais qui se situe sur les lieux d'un commerçant admissible à ces Catégories de transaction (comme établi ci-dessus), la transaction n'est pas admissible en tant que Transaction Tim Hortons, Transaction d'épicerie, ou Transaction d'essence ou de transport en commun. Il demeure entendu que votre transaction est admissible en tant qu'Autre transaction. Pour être admissible en tant que Transaction Tim Hortons, Transaction d'épicerie, ou Transaction d'essence ou de transport en commun, une Transaction admissible doit être conforme aux présentes (y compris la classification des commerçants de Mastercard et les Codes de catégorie de commerçant correspondants) et est assujettie à la Limite annuelle des catégories applicables. Les renoncataires (définis ci-dessous) ne garantissent pas qu'un commerçant qui est une épicerie, qui vend de l'essence et/ou qui propose des services de transport en commun, en tout ou partie, soit classé selon les Codes de catégorie de commerçant applicables permettant que les Transactions d'épicerie et/ou les Transactions d'essence ou de transport en commun soient admissibles. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, les renoncataires ne sont pas responsables et n'acceptent aucune responsabilité en ce qui concerne la classification des commerçants et les Codes de catégorie de commerçant correspondants. TDL, ou tout autre renoncataire, ne sera en aucun cas responsable de toute réclamation relative à la classification des commerçants et aux Codes de catégorie de commerçant correspondants. Pour obtenir des renseignements concernant la classification des commerçants de Mastercard et les Codes de catégorie de commerçant correspondants, veuillez écrire à support@timsfinancial.ca.

Arrondissement

L'arrondissement standard s'applique si la valeur d'une Transaction admissible ne correspond pas à un multiple de 0,10 \$. La Transaction admissible sera calculée selon le montant payé arrondi à la dizaine de sous inférieure si la décimale est comprise entre 0,01 et 0,04 \$, ou à la dizaine de sous supérieure si la décimale est comprise entre 0,05 et 0,09 \$. Par exemple, si la Transaction admissible est de 2,95 \$, elle sera arrondie à 3 \$; si la Transaction admissible est de 2,43 \$, elle sera arrondie à 2,40 \$.

Les règles d'arrondissement suivantes s'appliquent pour le calcul des points de l'offre admissibles reçus dans le cadre d'une Transaction admissible, selon le montant de la Transaction admissible (comme établi ci-dessus) : $(\text{nombre de points de l'offre}) \times (\text{Transaction admissible}) = \text{points de l'offre, arrondis au nombre entier inférieur}$.

Dispositions générales

L'Offre de la Carte de crédit Tim peut être combinée avec d'autres offres personnalisées ou récompenses de FidéliTim (tels que ces termes sont définis dans les Modalités de FidéliTim), sauf si les modalités propres à une offre applicables à de telles offres ou récompenses stipulent qu'il est interdit d'y combiner l'Offre de la Carte de crédit Tim.

Sans limiter le caractère général de ce qui précède, il demeure entendu que la capacité d'accumuler, d'échanger et/ou d'utiliser autrement les points de l'offre, comme stipulé aux présentes, est assujettie aux présentes, aux Modalités de FidéliTim et aux modalités supplémentaires applicables (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim), ainsi qu'aux Modalités de Finances Tim et aux modalités supplémentaires des services financiers applicables (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim), y compris la conformité à votre Convention de titulaire de carte ou de compte applicable (tel que ce terme est défini dans votre Convention de titulaire de carte ou de compte applicable).

4. Confidentialité

En participant à l'Offre de la Carte de crédit Tim, vous reconnaissez que vous avez lu et compris : (i) la Politique de confidentialité de Finances Tim (www.timsfinancial.ca/legal/privacy-policy); et (ii) la Politique de confidentialité de Tim Hortons (www.timhortons.ca/politique-de-confidentialite). Vous reconnaissez avoir donné votre consentement relativement aux pratiques décrites dans chacune de ces politiques.

5. Résiliation

Dans toute la mesure où la loi applicable le permet, à notre discrétion exclusive, nous pouvons restreindre, suspendre ou résilier votre accès ou votre participation à l'Offre de la Carte de crédit Tim, en totalité ou en partie, avec ou sans préavis. Dans toute la mesure où la loi applicable le permet, nous pouvons également suspendre, modifier ou résilier l'Offre de la Carte de crédit Tim, en totalité ou en partie, avec ou sans préavis.

TDL et tous les renonciataires (définis ci-dessous) ne sont pas responsables des erreurs de copie ou d'images relatives à l'Offre de la Carte de crédit Tim, ou à tout autre produit ou offre proposé dans le cadre du programme FidéliTim ou des Services de Finances Tim. Les erreurs seront corrigées une fois découvertes, et TDL se réserve le droit de révoquer toute offre déclarée et de corriger toute erreur, inexactitude ou omission (y compris après soumission d'une commande).

Toute disposition des présentes qui, expressément ou de par sa nature, survit à la résiliation ou à l'expiration, ou qui prévoit une exécution ou une observation postérieure à la résiliation ou à l'expiration des présentes, survivra à la résiliation ou à l'expiration des présentes pour quelque raison que ce soit. TDL se réserve également le droit d'exercer tous les recours à sa disposition en droit et en équité en cas de violation des présentes.

6. Loi applicable, arbitrage et renonciation aux recours collectifs

LE PRÉSENT ARTICLE NE S'APPLIQUE PAS AUX RÉSIDENTS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. Les modalités suivantes s'appliquent à tout litige entre vous et TDL. Les présentes sont régies par les lois du Canada et de la province de l'Ontario, sans donner effet à leurs principes de conflits de lois. Sauf là où la loi applicable l'interdit, en participant à l'Offre de la Carte de crédit Tim, vous renoncez à toute réclamation qui pourrait survenir en vertu des lois d'autres États, provinces, pays, territoires ou juridictions.

En participant à l'Offre de la Carte de crédit Tim (ainsi que FidéliTim, Finances Tim, et les autres services qui y sont liés), vous acceptez ce qui suit, sauf si la loi applicable l'interdit : (a) tout litige, toute

réclamation et toute cause d'action découlant de l'Offre de la Carte de crédit Tim ou y étant associé doit être résolu individuellement, sans recours à une forme d'action collective ou d'action dérivée, quelle qu'elle soit, et exclusivement par voie d'arbitrage, comme il est indiqué ci-dessous; (b) toute réclamation, tout jugement et tout octroi d'une somme d'argent doit être limité aux frais réellement engagés, et ne comprendre en aucun cas les frais juridiques; (c) en aucun cas vous ne serez autorisé à chercher à obtenir des dommages-intérêts punitifs, accessoires ou indirects autres que les frais réellement engagés, et vous renoncez par la présente à tout droit d'en réclamer ou de chercher à en obtenir, ainsi qu'à tout droit d'obtenir des dommages-intérêts multipliés ou autrement augmentés.

En participant à l'Offre de la Carte de crédit Tim (ainsi que FidéliTim, Finances Tim, et les autres services qui y sont liés), vous acceptez, sauf si la loi applicable l'interdit, que tout litige, toute réclamation et toute cause d'action découlant de l'Offre de la carte de crédit Tim ou y étant associé doit être résolu par arbitrage exécutoire. L'arbitrage doit être porté devant l'Association d'arbitrage canadienne et se dérouler conformément aux Règles d'arbitrage de l'Association d'arbitrage canadienne. Le lieu de l'arbitrage doit être Toronto, en Ontario. La langue de l'arbitrage doit être l'anglais. L'arbitrage doit se dérouler conformément aux dispositions de la *Loi de 1991 sur l'arbitrage* de l'Ontario. Toute partie peut signifier à l'autre son souhait de recourir à un arbitrage pour résoudre un litige. L'arbitrage doit être mené par un seul arbitre. La décision de l'arbitre est définitive et contraignante et ne peut faire l'objet d'aucun appel. La décision de l'arbitre d'octroyer une somme d'argent à l'une ou l'autre des parties peut être portée devant tout tribunal compétent.

7. Déni de garanties

LES LOIS DE CERTAINES JURIDICTIONS, Y COMPRIS LA PROVINCE DE QUÉBEC, PEUVENT NE PAS PERMETTRE L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DÉCLARATIONS, GARANTIES OU CONDITIONS, DE SORTE QUE CERTAINES DES EXCLUSIONS CI-DESSOUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. DANS CE CAS-LÀ, LES EXCLUSIONS S'APPLIQUERONT DANS TOUTE LA MESURE COMPATIBLE AVEC LA LOI APPLICABLE. VOTRE PARTICIPATION À L'OFFRE DE LA CARTE DE CRÉDIT TIM (AINSI QUE FIDÉLITIM, LES SERVICES DE FINANCES TIM, ET LES AUTRES SERVICES QUI Y SONT LIÉS) EST ENTIÈREMENT À VOS PROPRES RISQUES. NOUS NE FAISONS AUCUNE DÉCLARATION, GARANTIE OU ASSERTION RELATIVE À UNE CONDITION AU SUJET DE L'OFFRE DE LA CARTE DE CRÉDIT TIM (AINSI QUE FIDÉLITIM, LES SERVICES DE FINANCES TIM, ET LES AUTRES SERVICES QUI Y SONT LIÉS), Y COMPRIS L'EXPLOITATION DE FIDÉLITIM, DES SERVICES DE FINANCES TIM, DES AUTRES SERVICES QUI Y SONT LIÉS, DES SERVICES DE TDL, OU DES RENSEIGNEMENTS, DOCUMENTS, BIENS OU SERVICES CONNEXES AUX SERVICES OU QUI Y SONT OFFERTS, OU À L'ÉGARD DE TOUT SITE WEB OU SERVICE LIÉ À CES SERVICES. L'OFFRE DE LA CARTE DE CRÉDIT TIM (AINSI QUE FIDÉLITIM, LES SERVICES DE FINANCES TIM, ET LES AUTRES SERVICES QUI Y SONT LIÉS) EST FOURNIE « TELLE QUELLE », « AVEC TOUS LES DÉFAUTS » ET « SELON SA DISPONIBILITÉ ». SANS LIMITER LE CARACTÈRE GÉNÉRAL DE CE QUI PRÉCÈDE, NOUS DÉCLINONS TOUTES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSES, STATUTAIRES OU IMPLICITES, Y COMPRIS (I) LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, D'EFFORT PROFESSIONNEL, DE TITRE, DE JOUISSANCE PAISIBLE, D'ABSENCE DE PRIVILÈGES ET DE CHARGES; (II) LES GARANTIES CONTRE LA CONTREFAÇON, LE DÉTOURNEMENT OU LA VIOLATION DE TOUTE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE OU DES DROITS DE PROPRIÉTÉ D'UNE PERSONNE OU D'UNE ENTITÉ; (III) LES GARANTIES DÉCOULANT DES TRANSACTIONS OU DE L'USAGE COMMERCIAL; ET (IV) LES GARANTIES RELATIVES À LA PRÉCISION, LA FIABILITÉ, L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES DONNÉES OU CONTENUS FOURNIS PAR TDL EN LIEN AVEC L'OFFRE DE LA CARTE DE CRÉDIT TIM, LES SERVICES DE FINANCES TIM, FIDÉLITIM, LES SERVICES DE TDL, OU AUTREMENT. DE PLUS, IL N'Y A AUCUNE GARANTIE QUE L'OFFRE DE LA CARTE DE CRÉDIT TIM RÉPONDRA À VOS BESOINS OU EXIGENCES OU À CEUX DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, OU AUX BESOINS OU EXIGENCES ÉNONCÉS DANS TOUTE DOCUMENTATION. NOUS NE DONNONS AUCUNE GARANTIE NI NE FAISONS AUCUNE ASSERTION RELATIVE À TOUTE CONDITION, EXPRESSE, STATUTAIRE OU IMPLICITE, QUE

L'OFFRE DE LA CARTE DE CRÉDIT TIM (AINSI QUE FIDÉLITIM, LES SERVICES DE FINANCES TIM, ET LES AUTRES SERVICES QUI Y SONT LIÉS), Y COMPRIS LE CONTENU, LES FONCTIONS OU LES DOCUMENTS EN LIEN AVEC L'OFFRE DE LA CARTE DE CRÉDIT TIM, SERA OPPORTUNE, SÛRE, EXACTE, EXEMPTÉ D'ERREURS, COMPLÈTE, À JOUR, SANS VIRUS ET ININTERROMPUE. TDL DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE DÉCLARATION, GARANTIE, CONDITION ET RESPONSABILITÉ EN RELATION AVEC TOUT CONTENU D'UTILISATEUR OU CONTENU DE TDL. AUCUN RENSEIGNEMENT MIS À VOTRE DISPOSITION PAR TDL OU EN SON NOM NE PEUT DONNER NAISSANCE À UNE GARANTIE OU CONDITION, QUELLE QU'ELLE SOIT.

SI LA LOI APPLICABLE NE PERMET PAS L'EXCLUSION DE TOUT OU PARTIE DES GARANTIES IMPLICITES OU STATUTAIRES CI-DESSUS, LES EXCLUSIONS CI-DESSUS S'APPLIQUERONT À VOUS DANS TOUTE LA MESURE OÙ LA LOI APPLICABLE LE PERMET.

8. Recours exclusif et limitation de responsabilité

LES LOIS DE CERTAINES JURIDICTIONS, Y COMPRIS LA PROVINCE DE QUÉBEC, PEUVENT NE PAS PERMETTRE L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE CERTAINS DOMMAGES OU CERTAINES PERTES OU RESPONSABILITÉS, DE SORTE QUE CERTAINES DES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS CI-DESSOUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. DANS CE CAS-LÀ, LES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS S'APPLIQUERONT DANS TOUTE LA MESURE COMPATIBLE AVEC LA LOI APPLICABLE.

EN AUCUN CAS, Y COMPRIS EN CAS DE NÉGLIGENCE, LES RENONCIATAIRES (DÉFINIS CI-DESSOUS) NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE DOMMAGES OU DE PERTES, Y COMPRIS LES DOMMAGES DIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, INDIRECTS, SPÉCIAUX OU PUNITIFS OU LES PERTES DE PROFITS DÉCOULANT DES PRÉSENTES, OU DE VOTRE PARTICIPATION OU INCAPACITÉ DE PARTICIPER À L'OFFRE DE LA CARTE DE CRÉDIT TIM (AINSI QUE FIDÉLITIM, LES SERVICES DE FINANCES TIM, ET LES AUTRES SERVICES QUI Y SONT LIÉS), QUELLE QUE SOIT LEUR CAUSE, QUE CE SOIT PAR CONTRAT, DÉLIT, NÉGLIGENCE, RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTRE, MÊME SI TDL A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, OU EN RELATION AVEC TOUT DÉFAUT DE PERFORMANCE, DÉFAUT, RETARD DANS LE FONCTIONNEMENT OU LA TRANSMISSION, VIRUS INFORMATIQUE, OU TOUTE ERREUR, OMISSION, INTERRUPTION, DÉFAILLANCE DE LIGNE OU SYSTÈME, OU AUTRE MATÉRIEL TECHNOLOGIQUE NUISIBLE QUI POURRAIT INFECTER VOTRE APPAREIL, VOS DONNÉES OU TOUT AUTRE MATÉRIEL EXCLUSIF.

ÉTANT DONNÉ QUE CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, LA RESPONSABILITÉ DES RENONCIATAIRES DANS CES JURIDICTIONS POUR DE TELS DOMMAGES SERA LIMITÉE DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. TOUTE RÉCLAMATION CONTRE NOUS SERA LIMITÉE AU MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ, LE CAS ÉCHÉANT, POUR VOTRE PARTICIPATION À L'OFFRE DE LA CARTE DE CRÉDIT TIM.

9. Indemnisation

Dans les limites autorisées par les lois applicables, en participant à l'Offre de la Carte de crédit Tim, vous acceptez, par les présentes, d'indemniser, de dégager de toute responsabilité et de défendre TDL, ses fournisseurs de services financiers (y compris Neo), Restaurant Brands International, Inc., leurs sociétés affiliées et leurs concédants de licence, toute partie à l'exploitation, la création, la production ou la prestation de l'Offre de la Carte de crédit Tim, de FidéliTim et des Services de Finances Tim (y compris les tiers publicitaires), et chacun de leurs dirigeants, propriétaires, administrateurs, franchisés, actionnaires, entrepreneurs, mandataires, employés, commanditaires et associés généraux, ayants cause et cessionnaires respectifs (collectivement, les « **Renonciataires** »), contre toute demande, réclamation, responsabilité, amende, pénalité, perte, dépense et tout dommage, jugement, intérêt, et

préjudice, y compris les honoraires raisonnables d'avocats et honoraires raisonnables des autres conseillers professionnels qui découlent de ou sont reliés à (i) votre participation à l'Offre de la Carte de crédit Tim (ainsi que FidéliTim, les Services de Finances Tim, et les autres services qui y sont liés); (ii) votre conduite en relation avec l'Offre de la Carte de crédit Tim (ainsi que FidéliTim, les Services de Finances Tim, et les autres services qui y sont liés); (iii) la violation par vous (ou toute personne utilisant votre produit de Finances Tim et/ou votre Compte FidéliTim) des présentes, des Modalités de FidéliTim et/ou des modalités supplémentaires (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim), et/ou des Modalités de Finances Tim et/ou des modalités supplémentaires des services financiers (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim); (iv) le non-respect par vous de toute loi ou réglementation applicable en relation avec l'Offre de la Carte de crédit Tim (ainsi que FidéliTim, les Services de Finances Tim, et les autres services qui y sont liés); (v) votre négligence, inconduite volontaire ou violation de la propriété intellectuelle ou des autres droits de toute personne liée à l'Offre de la Carte de crédit Tim (ainsi que FidéliTim, les Services de Finances Tim, et les autres services qui y sont liés, et incluant les tiers publicitaires); ou (vi) toute transaction ou opération avec une ou plusieurs autres personnes ou plateformes tierces résultant de la participation à l'Offre de la Carte de crédit Tim (ainsi que FidéliTim, les Services de Finances Tim, et les autres services qui y sont liés). Vous ne devez pas régler une telle réclamation sans le consentement écrit préalable de TDL. Ces obligations survivront à toute résiliation des présentes.

10. Intégration, divisibilité et renonciation

Les présentes et tous les autres avis légaux, déclarations ou modalités affichés ou mis à votre disposition par TDL sur l'Offre de la Carte de crédit Tim constituent l'intégralité de l'accord entre TDL et vous. Si l'une des dispositions des présentes est jugée inapplicable, elle n'affectera pas le caractère exécutoire des autres dispositions et sera remplacée par une disposition exécutoire qui se rapproche le plus possible de l'intention qui sous-tend la disposition inapplicable. Notre défaut de faire appliquer une disposition des présentes, ou de réagir à une violation de votre part ou de la part d'autres parties, ne signifie en aucun cas que nous renonçons à notre droit de faire appliquer ultérieurement les présentes ou d'agir à l'égard de violations similaires.

11. Modification

Si les lois applicables l'exigent (un « **Avis de modification prescrit** ») ou à la discrétion exclusive de TDL, TDL enverra un avis écrit concernant une modification proposée aux présentes. Un Avis de modification prescrit sera fourni au moins trente (30) jours (ou toute période prescrite par les lois applicables) avant l'entrée en vigueur par la publication d'une note concernant les Services sur l'Appli et/ou le site Web, l'envoi d'un courriel à votre adresse électronique (ou à d'autres coordonnées que nous possédons, à notre discrétion), et/ou, à notre discrétion exclusive, par tout autre moyen ou toute autre coordonnée que vous nous avez fournie. Après l'émission de l'Avis de modification prescrit, si la modification en question ne vous convient pas, vous pouvez la refuser et annuler notre entente à tout moment pendant la période de trente (30) jours (ou toute période prescrite par les lois applicables) précédant l'entrée en vigueur de la modification (l'annulation est assujettie aux modalités et procédures applicables des Modalités de FidéliTim, y compris celles qui sont supplémentaires, tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim) ou, si les lois applicables l'exigent et si la modification augmente vos obligations en vertu des présentes ou diminue celles de TDL, vous pouvez refuser la modification et annuler notre entente, sans frais ni pénalité, en nous envoyant un avis à cet effet au plus tard trente (30) jours après la date d'entrée en vigueur de la modification (l'annulation est assujettie aux modalités et procédures applicables des Modalités de FidéliTim, y compris celles qui sont supplémentaires, tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim). Sous réserve uniquement de l'exigence d'un Avis de modification prescrit (le cas échéant), TDL se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, sans préavis et à tout moment, de suspendre et/ou de modifier la totalité ou une partie des présentes, ou toute autre information relative à l'Offre de la Carte de crédit Tim, ou de mettre fin à la totalité ou à une partie de l'Offre de la Carte de crédit Tim.

12. Coordonnées

Veillez adresser vos questions, plaintes ou commentaires concernant l'Offre de la Carte de crédit Tim à :

Groupe TDL Corporation
130, rue King O., bureau 300
Toronto
Ontario M5X 1E1
Canada
Courriel : support@timsfinancial.ca

Annexe A – Transactions exclues

Avances de fonds; configuration de compte, maintenance et transactions de remboursement; remboursements; frais d'intérêt; frais de redressement; dépôts; retraits; transactions pour des produits et/ou des services qui ne permettent pas d'accumuler des points FidéliTim, et/ou chez un commerçant qui vend de tels produits et/ou offre de tels services; comme cela est déterminé par TDL à sa discrétion exclusive, le cas échéant, et/ou comme l'a loi l'interdit.